

## L'IME de Blaye est un établissement géré par l'Adapei de la Gironde

L'Adapei de la Gironde est une association de parents, fondée en 1958.

Elle accompagne 2 300 personnes en situation de handicap intellectuel, psychique ou avec autisme.

Autour d'elles, l'Adapei de la Gironde fédère les énergies des parents, amis, et professionnels pour bâtir et coordonner, avec ses partenaires, un parcours personnalisé pour chaque personne accueillie, en proposant des réponses adaptées, de la petite enfance à l'âge adulte.

L'Adapei de la Gironde est un acteur de l'économie sociale et solidaire et un acteur de santé, sur les enjeux du secteur : inclusion, éducation, scolarisation, professionnalisation, accessibilité, participation, citoyenneté, vieillissement...

Fidèle à ses valeurs, son projet associatif est porteur d'actions innovantes et responsables qui s'inscrivent dans le cadre fixé par les Politiques publiques.

Affiliée à l'UNAPEI, reconnue d'utilité publique, l'Adapei de la Gironde contribue à un mouvement parental fort, le principal mouvement associatif français.

### L'adapei de la Gironde propose plus de 3 100 réponses adaptées

#### Sur quatre pôles d'accompagnement

- le pôle Enfance
- le pôle Hébergement et soins
- le pôle Travail et insertion par l'emploi
- le pôle Habitat et vie autonome

#### Sur quatre territoires

- Métropole
- Libournais / Blayais
- Bassin / Médoc
- Sud-Gironde

  
**2 300**  
Personnes  
accompagnées

  
**3 100**  
Réponses  
adaptées

  
**580**  
Adhérents

  
**1 200**  
Professionnels



#### IME Blaye

**Adresse :** ZAC Haussmann - 2, rue Nicole Girard-Mangin - 33390 Blaye

**Tél.** 05 57 42 38 38 **Mail :** ime.blaye@adapei33.com

**Site web :** <https://www.adapei33.com/etablissement/ime-blaye-2/>

#### Coordonnées contacts presse

##### Annick Bousselet

Présidente de la Section locale Haute Gironde  
annick.bousselet@adapei33.com  
Tél. 06 79 64 46 39

##### Chrystelle Pohier – Responsable communication

chrystelle.pohier@adapei33.com  
Tél. 05 56 11 11 22



adapei 33

Adapei de la Gironde

Bureaux du Lac II - Bât. R - 39, rue Robert Caumont  
33049 Bordeaux Cedex  
siege@adapei33.com Tél. 05 56 11 11 11



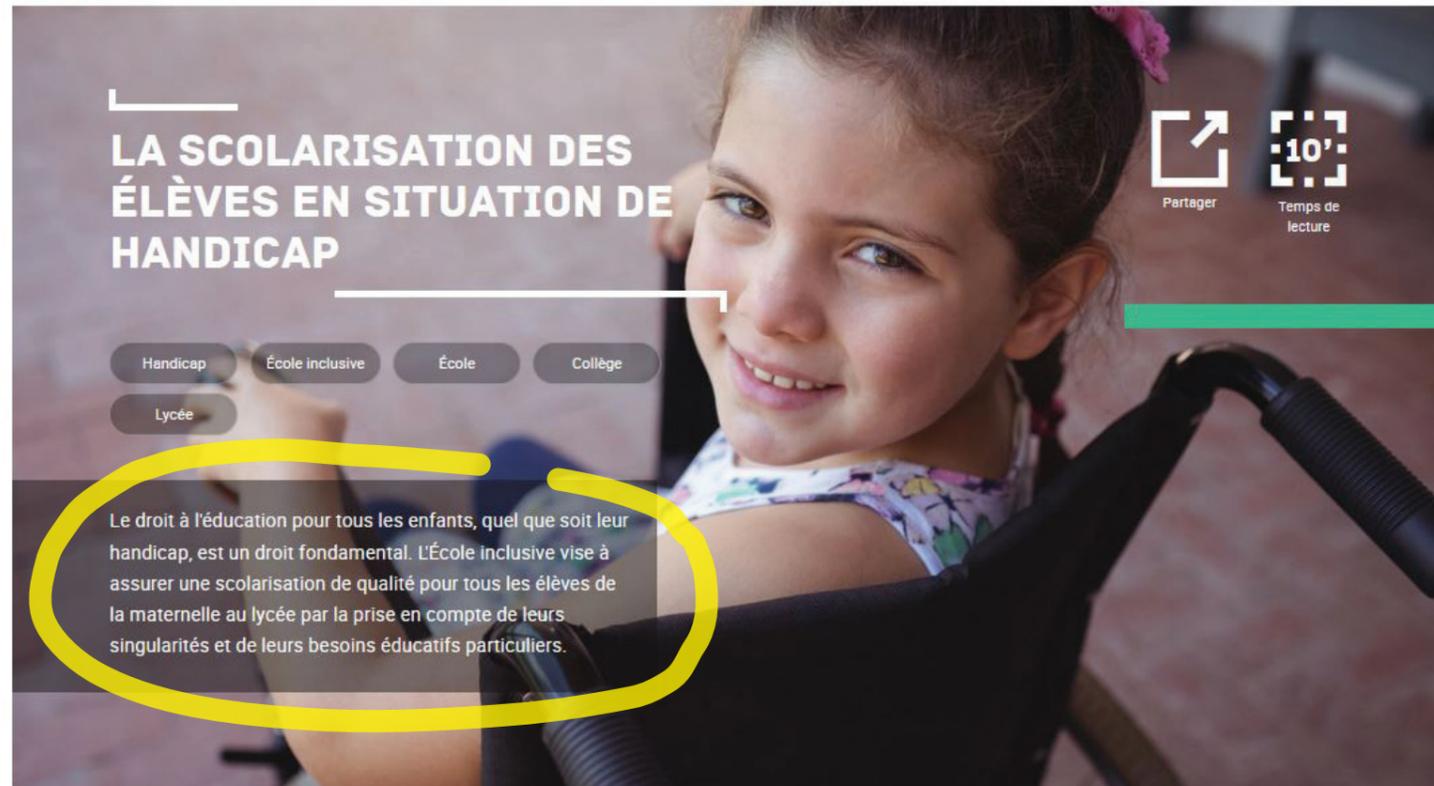
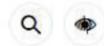
## #JAIPASÉCOLE

15 jeunes des classes externalisées  
de l'IME de Blaye, privés de leur droit  
fondamental à une scolarité inclusive

## RASSEMBLEMENT

**MERCREDI 22 SEPTEMBRE À 11h00**

devant le rectorat de bordeaux  
5, rue Joseph de Carayon Latour - 33060 BORDEAUX



## Le droit à l'éducation pour tous les enfants, quel que soit leur handicap, est un droit fondamental !

**Permettre à l'École d'être pleinement inclusive est une ambition forte du président de la République qui a fait de la scolarisation des élèves en situation de handicap une priorité du quinquennat.**

L'objectif est, dans le cadre d'un service public de l'école inclusive, d'assurer une scolarisation de qualité à tous les élèves de la maternelle au lycée et la prise en compte de leurs singularités et de leurs besoins éducatifs particuliers.

Le Comité national de suivi de l'école inclusive, installé par Jean-Michel Blanquer et Sophie Cluzel le 17 juillet 2019, incarne l'engagement conjoint des différents acteurs, État, collectivités territoriales et associations, dans la réalisation d'une école pour tous.

L'évolution de l'offre, avec la transformation de places d'IME en places de Sessad, dispositif plus inclusif, est une volonté de l'Agence Régionale de Santé.

Les classes externalisées concourent à la transformation de l'offre pour rendre la scolarité des jeunes plus inclusive. L'Inspection d'Académie a encouragé l'Adapei, dans le cadre de son Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens, à déployer des classes externalisées en Gironde.

## Les enjeux d'une classe externalisée

L'externalisation de classes constitue une réponse nouvelle qui renforce la collaboration des établissements médico-sociaux et de l'Éducation nationale. Elle permet d'assurer une continuité dans les parcours des enfants et adolescents orientés vers nos établissements médico-sociaux, tout en confortant la graduation des dispositifs de scolarisation dans le cadre d'une école inclusive.

Les classes externalisées représentent de nombreux atouts, elles permettent :

- d'offrir une alternative entre scolarisation en milieu "ordinaire" et scolarisation au sein de l'Institution ;
- de faire participer les enfants à la vie et aux apprentissages de la communauté scolaire et soutenir leur posture d'élève ;
- de mutualiser les compétences des professionnels exerçant en milieu ordinaire et en IME ;
- de permettre aux élèves de découvrir un "ailleurs" afin de se projeter dans les dispositifs de droit commun.

## Quelles difficultés de recrutement des enseignants pour l'IME de Blaye

**Un poste qui requiert de l'expérience et des compétences spécifiques dans le champs du handicap**

Être enseignant dans une classe externalisée de l'IME implique une expertise sur le champ du handicap, tant sur la connaissance des troubles, l'adaptation des supports pédagogiques, les outils de communication, que sur le travail de coopération avec l'éducateur spécialisé présent dans la classe.

L'enseignant doit adapter le programme défini par l'Éducation nationale en fonction du niveau de chaque enfant et doit les faire évoluer de manière individuelle selon leurs capacités, contrairement à un enseignant qui accompagne des jeunes de même niveau et de même âge, avec le même objectif en fin d'année.

Par ailleurs, le statut des enseignants de l'IME de Blaye présente la particularité d'avoir un contrat de travail de droit privé, signé avec l'IME, et une rémunération versée directement par l'Éducation nationale aux enseignants.

## Et pourtant... 15 enfants scolarisés en classes externalisées à Blaye, sont privés de leur droit fondamental

Jeudi 2 septembre, les 11 jeunes scolarisés en classe externalisée sur le collège Vauban à Blaye ont retrouvé avec enthousiasme leur enseignante, pour cette nouvelle rentrée scolaire. Les 4 jeunes scolarisés à l'école primaire Vallaeys à Blaye, avaient hâte de retrouver le chemin de l'école, dès le lendemain.

Ce que nous ignorions ce jour-là, c'est que l'un des deux enseignants titulaires des classes d'ULIS du collège ne se présenterait pas le jour de la rentrée, et que son poste serait proposé dès le lendemain à l'enseignante de l'IME, qui l'a accepté avec une prise de fonction sous 24h. Cette décision prise le 3 septembre n'a pas permis à l'IME de trouver un remplaçant, et a laissé les enfants dans l'incompréhension, alors même qu'ils n'ont pu dire au-revoir à leur enseignante.

L'enseignante a légitimement le droit de vouloir évoluer dans ses missions, mais pas dans la précipitation, ni au détriment des enfants accompagnés. Le choix de l'Inspection académique a été de privilégier le collège Vauban qui devait répondre en urgence à l'absence d'un enseignant sur la classe d'ULIS... sans tenir compte du devenir des enfants de l'IME, qui dans le cadre de ces classes externalisées, ont des besoins particuliers en terme d'accompagnement, d'outils et de repères.

Cette décision aussi brutale qu'imprévue pourrait souligner qu'un enfant en situation de handicap accompagné par un établissement médico-social serait "moins prioritaire" qu'un autre enfant... Ce n'est pas acceptable !

Après échanges sur ce dysfonctionnement avec l'inspection d'académie, elle a proposé à l'IME, deux candidatures d'enseignantes... candidatures qu'elle n'avait pas retenues pour le poste vacant de la classe d'ULIS. Reçues en entretien, ces deux personnes nous informent qu'elles n'ont jamais exercé et qu'elles n'ont aucune connaissance du handicap.

Les jours passent et le recrutement s'annonce difficile. Le profil attendu sur ce poste requiert des connaissances et qualités spécifiques actuellement qui rendent les candidatures rares, qui plus est, sur un territoire excentré.